



**HAL**  
open science

# Sur le risque de sur-interprétation des silences de l'historien : l'exemple des Brèves annales mineures du mont Saint-Michel (XIe Siècle)

Stéphane Lecouteux

► **To cite this version:**

Stéphane Lecouteux. Sur le risque de sur-interprétation des silences de l'historien : l'exemple des Brèves annales mineures du mont Saint-Michel (XIe Siècle). Gauvin, Brigitte; Lucas-Avenel, Marie-Agnès. *Inter litteras et scientias. Recueil d'études en hommage à Catherine Jacquemard*, Presses universitaires de Caen, pp.287-300, 2019, coll. *Miscellanea*. hal-02382263

**HAL Id: hal-02382263**

**<https://hal.science/hal-02382263v1>**

Submitted on 27 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SUR LE RISQUE DE SUR-INTERPRÉTATION  
DES SILENCES DE L’HISTORIEN :  
L’EXEMPLE DES *BRÈVES ANNALES MINEURES*  
*DU MONT SAINT-MICHEL* (XI<sup>e</sup> SIÈCLE)

L’abbaye du Mont Saint-Michel occupe une place spéciale dans les travaux de Catherine Jacquemard. Ces mélanges sont pour moi l’occasion de lui offrir l’édition critique d’un petit texte montois étudié durant ma thèse de doctorat. Au cours de cette thèse, Catherine a eu à cœur de remplir son rôle de directrice de manière exemplaire, en ne ménageant ni ses efforts, ni son temps, et en me prodiguant de nombreux et précieux conseils : la présente étude, stimulée par ses observations, doit beaucoup à nos échanges réguliers sur les sources historiographiques montoises, qui ont débutés en 2011.

Les *Brèves annales mineures du Mont Saint-Michel* sont les plus anciennes annales produites par les moines du Mont. Rédigées au XI<sup>e</sup> siècle, elles couvrent la période 876-1035 et sont à ce jour connues grâce à trois témoins. Le ms. Paris, BnF, lat. 11830, fol. 2v (désormais A) est l’archétype de cette famille annalistique. Il a été écrit peu après 1035 sous l’abbé du Mont Saint-Michel Suppon (1033-v. 1048)<sup>1</sup>. Le ms. Londres, British Library, Royal 13.A.XXIII, fol. 96r-v (désormais B) est une copie fidèle du manuscrit précédent, réalisée au Mont Saint-Michel pour Saint-Augustin de Cantorbéry durant l’abbatit de Scolland (1072-1087)<sup>2</sup>. Un troisième témoin, qui avait jusqu’ici échappé aux historiens, a été récemment signalé par Richard Allen : il s’agit du ms. Cambridge, Corpus Christi College, 290, p. 225 (désormais C), une copie fidèle de B réalisée

- 
1. Delisle 1873, II, 208 (éd. p. 235-236); Lecouteux 2018, planche n° 1 p. 45 (reproduction du document). L’écriture caroline arrondie et l’usage du minium rouge-orangé (oxyde de plomb?) au recto (les rubriques “A” de « Anno » ont été omises au verso) jouent en faveur d’une datation haute (contrairement à B et C, qui utilisent l’alternance des couleurs rouge [vermillon = sulfure de mercure?] et verte, selon un usage qui se répand dans l’espace anglo-normand à partir des années 1060). Une longue note, d’une encre plus claire, a été ajoutée dans A par un continuateur peu après 1087 afin de résumer la vie de Guillaume le Conquérant; une autre, à l’encre plus foncée, correspond à une notice des donations faites en 1116 par André de Vitré à Saint-Melaine de Rennes (abbaye relevant du réseau de confraternité du Mont Saint-Michel; cf. Lecouteux 2015, II, 113-115) : ces deux additions, absentes de B et de C, ont été écartées de la présente étude.
  2. Alexander 1970, 227; Keats-Rohan 2006, 187. Scolland était un ancien moine du Mont Saint-Michel (il apparaît avec cinq autres moines dans le colophon figurant à la fin du ms. Avranches, BM, 103, f. 220v).

à Cantorbéry (peut-être par un scribe de la cathédrale) pour Saint-Albans durant l'abbatit de Paul (1077-1093)<sup>3</sup>.

### Édition des *Brèves annales mineures du Mont Saint-Michel* (d'après A)

[876] [A]nno dominicae incarnationis dccc lxxvi, Rollo cum Normannis Gallis appulit.

[912] [A]nno dcccc xii, baptizatus est idem Rollo cum suis.

[943] [A]nno dcccc xliii, peremptus est Guillelmus<sup>4</sup> filius Rollonis.

[965] [A]nno dcccc lxxv, auctoratum est sacro scripto, tam a domno papa Iohanne quam a Lothario Francorum rege, ut monasterium Montis Sancti Michaelis<sup>5</sup> perpetualiter insigniatur ordine monachili, utque nullus nomine uel officio abbatis fungatur ibi, nisi quem idem monachi de suis elegerint praeesse sibi.

[996] [A]nno dcccc xcvi, Richardus primus obiit.

[1023] [A]nno I xxiii, inc[h]oatum<sup>6</sup> est hoc nouum monasterium a Richardo secundo comite et Hildeberto abbate, qui abbas ipso anno obiit.

[1026] [A]nno I xxvi, obiit Richardus secundus.

[1027] [A]nno I xxvii, obiit Richardus tercius, et Mangisus episcopus<sup>7</sup>.

[1033] [A]nno I xxxiii, suscepit Suppo hanc abbatiam<sup>8</sup>.

[1035] [A]nno I xxxv, obiit comes Rotbertus.

### Description sommaire de l'œuvre

Ces annales comportent dix notices annuelles élaborées à partir de deux types de sources. Les cinq premières entrées, qui couvrent une période d'environ cent vingt ans (de 876 à 996), reproduisent des informations issues de sources écrites<sup>9</sup>. Les cinq

3. Allen, à paraître (reproduction du document : figure n° 1 ; carte de la transmission des témoins : figure n° 2). Paul est un neveu de l'archevêque Lanfranc de Cantorbéry (1070-1087). Du point de vue paléographique, l'écriture et le décor sont de la fin du XI<sup>e</sup> ou du début du XII<sup>e</sup> siècle. La copie date donc des abbatiats de Paul (1077-1093) ou de Richard d'Aubigny (1096/7-1119). Du point de vue philologique, ces annales paraissent antérieures à 1087 : le copiste semble avoir anticipé l'enregistrement de la mort du duc de Normandie et roi d'Angleterre Guillaume le Conquérant (1066-1087) en inscrivant *Obiit Willelmus rex Anglorum* tout en réservant l'espace nécessaire pour compléter ultérieurement la date de ce décès, une fois celui-ci survenu ; cette information ne fut toutefois jamais renseignée (ces annales n'ont jamais été continuées ou interpolées).

4. B et C : *Willelmus*.

5. *Michaelis* est écrit à l'encre rouge dans B et C.

6. B et C : *Inchoatum*.

7. Il s'agit de l'évêque d'Avranches Maugis (v. 1022-1027).

8. B et C : *Suscepit Suppo abbatiam montis*.

9. Lecouteux 2015, II, annexe 7, p. 204-205.

dernières entrées se concentrent sur seulement treize années (période 1023-1035). Il s'agit cette fois d'informations de première main, inscrites par un auteur contemporain des faits rapportés.

Les renseignements fournis par l'annaliste sont de deux natures. Le premier type de données concerne les comtes de Rouen, qui sont cités dans huit des dix entrées. Ces notes nous informent sur la succession des membres de la famille ducale de 876 à 1035. La liste des comtes étant complète sur cette période, elle s'inscrit dans la continuité de celle des empereurs qui la précède immédiatement. Le second type d'information concerne des événements relatifs au Mont Saint-Michel (années 965, 1023, 1027 et 1033). Les informations sur les successions abbatiales sont loin d'être exhaustives, ce qui est inhabituel dans la tradition des annales monastiques normandes<sup>10</sup>. Ce constat m'a amené à me demander ce qui a pu motiver l'inscription de certains abbés et ce qui peut expliquer l'omission des autres. Dans ma thèse de doctorat, j'ai interprété ces silences comme des omissions conscientes, voulues par un auteur ayant composé son œuvre dans un contexte troublé, celui de la succession de l'abbé Suppon au Mont Saint-Michel vers 1048<sup>11</sup>.

Je propose, dans les lignes qui suivent, de rouvrir ce dossier afin de reconsidérer cette interprétation qui me paraît aujourd'hui fragile.

## Analyse des sources exploitées et de leur usage

Dans ces annales, les informations fournies sur les comtes de Rouen sont nombreuses mais brèves. Elles forment une sorte de canevas destiné à établir une chronologie de référence, basée sur la succession des membres de la famille ducale<sup>12</sup>. Une fois ce cadre chronologique établi, l'annaliste a pu introduire d'autres faits plus importants à ses yeux, car directement liés à son monastère : ses quatre notices concernant le Mont Saint-Michel sont tantôt plus développées<sup>13</sup>, tantôt relatives à des événements récents, ou peu anciens, dont il fut personnellement le témoin<sup>14</sup>.

Sur la période 876-996, l'annaliste utilise les *Gesta normannorum* de Dudon de Saint-Quentin. Il semble être l'un des premiers auteurs à se servir de cette source, achevée seulement deux à trois décennies plus tôt (vers 1015)<sup>15</sup>, ce qui fournit un indice intéressant sur la diffusion et la réception précoce de cette œuvre en Normandie.

10. Les annales monastiques normandes sont des sources précieuses pour établir les successions abbatiales. Voir notamment les cas de Fécamp (Lecouteux 2015, II, ann. 7, 173-198), Saint-Wandrille (*ibid.*, 264-272), Jumièges (*ibid.*, 273-284) et du Mont Saint-Michel (*ibid.*, 285-336; Lecouteux 2018).

11. Lecouteux 2015, II, ann. 7, 199-214.

12. Au Moyen Âge, les années de règne des souverains servent souvent à dater les documents de la pratique. En Normandie, les années de règne des comtes de Rouen et des ducs de Normandie sont préférentiellement utilisées.

13. Années 965 et 1023.

14. Années 1023, 1027 et 1033.

15. Pour cette datation, voir Lecouteux 2015, I, 247-248 et 390.

À l'ouest du duché, les moines du Mont Saint-Michel possédaient déjà un exemplaire de l'œuvre de Dudon dans les années 1030-1040<sup>16</sup>. L'annaliste s'écarte toutefois de ce texte lorsqu'il décide de rédiger sa longue notice de l'année 965. Ainsi, plutôt que de suivre le témoignage de Dudon, qui était jusqu'alors sa source unique pour rapporter les événements des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, il préfère se référer à une autre source, indépendante et conservée dans les archives de son monastère: le diplôme que le roi Lothaire (954-986) accorda au Mont Saint-Michel le 7 février 966<sup>17</sup>. Les éditeurs de ce document, Louis Halphen et Ferdinand Lot, ont considéré ce diplôme perdu comme authentique: selon ces deux érudits, ce diplôme aurait servi, au XI<sup>e</sup> siècle, à la confection d'un pseudo-original le reproduisant fidèlement, mais dans lequel aurait été introduit une fausse bulle du pape Jean XIII (965-972) accordant aux moines un privilège touchant la liberté d'élection abbatiale<sup>18</sup>. La plupart des spécialistes ont suivi cette interprétation. Toutefois, depuis 1984, plusieurs historiens ont défendu la thèse d'une falsification totale du document<sup>19</sup>. Leur argumentation hypercritique semble toutefois aujourd'hui difficilement soutenable. Les travaux les plus récents montrent en effet que le diplôme de Lothaire respecte les usages spécifiques de la chancellerie royale sous le chancelier Gezo (958-966) et l'archichancelier Odalric (962-969), que les différentes parties du discours sont formellement correctes et qu'à l'exception du passage interpolé concernant la libre élection des abbés, aucun autre passage ne paraît suspect<sup>20</sup>. La thèse d'une falsification totale se heurte en outre à une difficulté

16. Ce manuscrit perdu a probablement servi de modèle pour la confection de l'exemplaire fécampois copié au Mont sous l'abbatit de Renouf (1060 / 1-1083 / 4), vers 1080: ms. Berlin, SB, Phillipps 1854 (cf. Alexander 1970, 225; les additions finales – actes du concile de Lillebonne de 1080 (f. 94v) et poèmes sur l'abbé Jean de Ravenne († 1078) et sur Fécamp (f. 95v) – datent de la fin du XI<sup>e</sup> siècle). Le décor principal (lettre ornée I du f. 1v) et secondaire (initiales T du f. 8v et O du f. 32v) de ce manuscrit réglé à la pointe sèche, à l'écriture caroline encore arrondie et à 'g' ouverts, à titres alternant les couleurs rouge vermillon (sulfure de mercure?) et verte, est typique des productions montoises des années 1060-1090 (je tiens à remercier Benjamin Pohl, qui m'a transmis des reproductions couleur de ce manuscrit, de meilleure qualité que celles en noir et blanc jusqu'alors à ma disposition). Le manuscrit de Berlin se rattache ainsi au groupe de manuscrits montois et fécampois suivants: mss. Avranches, Bibl. patrimoniale, 47, 58, 61 (ff. 1-110), 73, 77, 82, 86 (ff. 3-135), 89, 102, 103, 146 et 163; ms. Rouen, Bibl. mun., 425 (A 178); mss. Paris, BnF, lat. 2055, 2088 et 5290 (cf. Alexander 1970, 212-232). Benjamin Pohl propose des datations plus récentes, mais divergentes (Pohl 2015, 22-24, citation p. 22: «*probably shortly after 1100*»; 262 et 263: «*c. 1175-1200*»). Ces datations ont faussé les résultats de ses analyses statistiques (41-62), qui méritent donc d'être corrigées en conséquence.

17. Halphen & Lot 1908, n° 24, p. 53-57 (en particulier p. 53 n. 1 et 54 n. 1).

18. Édition de la bulle: Zimmermann 1984, n° 170. Ce prétendu original et un premier essai de falsification (documents B et C utilisés par Halphen & Lot en 1908) ont été détruits lors du bombardement de Saint-Lô en 1944.

19. Chédeville & Guillauteau 1984, 336; Arnoux 1999, 37-38; Keats-Rohan 2006, 18-22.

20. Bouet & Desbordes 2009, 155-159, en particulier n. 28 (le préambule, la suscription, le protocole final, la souscription royale, la reconnaissance du chancelier, la formule de datation, le monogramme, les signes de validation et la mention de l'archichancelier en notes tironiennes respectent les pratiques alors en vigueur); Morelle 2013, par. 13 (L. Morelle, qui ne met pas en cause l'authenticité du diplôme de Lothaire car «*les indices ne manquent pas en sa faveur*», observe néanmoins que le thème du préambule, qui porte sur la confirmation par le roi des actions de ses prédécesseurs, lui semble hors de propos. En réalité,

majeure. Sa production aurait nécessité que le rédacteur soit d'une part un faussaire extrêmement talentueux pour parvenir à contrefaire un diplôme du roi Lothaire de façon si convaincante, et d'autre part un piètre contrefacteur pour forger et insérer si maladroitement une bulle du pape Jean XIII<sup>21</sup>. L'existence d'un faussaire à la fois habile – pour créer le diplôme – et médiocre – pour créer et pour introduire la bulle – constitue un paradoxe qui contredit à lui seul la possibilité d'une falsification totale. Il n'y a donc plus de raison de douter de l'existence d'un diplôme authentique du roi Lothaire accordé au Mont Saint-Michel le 7 février 966. C'est donc ce diplôme original qui a servi à la fabrication ultérieure d'un pseudo-original interpolé à l'aide d'une fausse bulle du pape Jean<sup>22</sup>. La difficulté pour l'historien est de déterminer avec précision, dans les passages destinés à favoriser l'insertion de la pseudo-bulle, ce qui était déjà présent dans le diplôme original et ce qui a été remanié ou ajouté par le faussaire.

Il est cependant remarquable que l'annaliste fasse référence au pseudo-original interpolé, et non au diplôme authentique que le faussaire avait sans doute prudemment fait disparaître<sup>23</sup>. Cela fournit un précieux indice sur l'ancienneté de cette falsification<sup>24</sup>. Les propos de l'annaliste peuvent être traduits ainsi : « en l'an 965 (*sic.* pour 966)<sup>25</sup>, il a été décidé et authentifié par un écrit sacré, aussi bien par le pape Jean que par le roi des Francs Lothaire, que le monastère du Mont Saint-Michel serait à perpétuité distingué par l'ordre monastique, et que nul n'y assumerait le nom ou la charge d'abbé sans que ces mêmes moines l'aient choisi parmi eux pour être à leur tête ». Ainsi, d'après ces annales, l'abbé du Mont Saint-Michel doit impérativement être choisi par, et parmi, les moines de ce monastère. Il ne peut donc ni provenir de l'extérieur de la communauté, ni être imposé par une quelconque puissance séculière. Lors du choix des abbés, les moines sont donc censés échapper à toute ingérence laïque et ecclésiastique, à commencer par celles des ducs de Normandie, des évêques d'Avranches et des archevêques de Rouen. Ces annales constituent donc l'une des sources importantes à verser au dossier de la défense de la liberté d'élection des abbés

---

Lothaire cherche dans ce préambule à inscrire son action dans la continuité de celles de ses ancêtres en faveur de l'Église. Il est probable que plusieurs rois et empereurs carolingiens soient intervenus en faveur du Mont Saint-Michel aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, avant l'installation des moines en 965-966 : cf. Lecouteux 2018, 65-66). Sur ce dossier, voir aussi Gandy 2016, 17-18 ; Morelle 2018, 465-466 et 472.

21. L. Halphen et F. Lot ont attiré l'attention sur cette « soi-disant bulle confirmative du pape Jean XIII, d'une fausseté évidente », ainsi que sur les tâtonnements opérés pour introduire cette pseudo-bulle dans l'acte original (Halphen & Lot 1908, n° 24, p. 53 n. 1 et p. 54 n. 2).
22. Des pratiques comparables de fabrication de pseudo-originaux à partir d'originaux (afin d'obtenir des privilèges d'exemption) sont observables à Fécamp à la fin du XI<sup>e</sup> siècle (Pohl & Vanderputten 2016).
23. Halphen & Lot 1908, n° 24, p. 53 n. 1.
24. Il faut donc placer l'interpolation du diplôme de Lothaire avant les années 1040. Je rejoins l'avis de K. Keats-Rohan, qui propose de la situer dans le contexte de la succession de l'abbé Thierry (1023-1027), donc en 1027, plutôt que lors de la succession de l'abbé Raoul (v. 1048-1058), entre 1058 et 1060, comme l'avaient proposé Halphen & Lot 1908, n° 24, p. 53 n. 1 ; Keats-Rohan 2006, 18-22 ; Bouet & Desbordes 2009, 155-156 ; Lecouteux 2015, II, ann. 5, 63-65 ; Lecouteux 2018, 30-37.
25. Le diplôme est daté de la douzième année de règne du roi Lothaire, que l'annaliste a placée par erreur en 965.

du Mont Saint-Michel, élaborée par plusieurs générations de moines montois au cours du XI<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>.

Toutefois, si l'on suit le témoignage de l'annaliste, le pape Jean XIII et le roi Lothaire seraient les seuls responsables, d'une part de l'installation perpétuelle de l'ordre monastique au Mont Saint-Michel, d'autre part de l'octroi du privilège de libre élection abbatiale. Les deux sources utilisées par l'auteur des annales soulignent pourtant l'une et l'autre le rôle essentiel joué au Mont Saint-Michel par le comte Richard I<sup>er</sup> en tant que promoteur de l'installation des moines. Le diplôme interpolé de Lothaire précise en effet que c'est Richard qui, sous l'autorité du pape Jean, a restauré en mieux (*restauravit in melius*) le Mont Saint-Michel en y rassemblant une communauté de moines. Le document précise que pour assurer la vigueur et la stabilité de la communauté, le marquis Richard, associé au pape Jean et à l'archevêque Hugues de Rouen, a sollicité le roi pour qu'il confirme l'installation perpétuelle de l'ordre monastique en ce lieu. S'il reste difficile de déterminer précisément dans ce passage la part du texte reprise du diplôme original de celle introduite par le faussaire<sup>27</sup>, il n'en demeure pas moins que l'annaliste avait à sa disposition toutes ces informations inscrites dans le diplôme interpolé. Il n'a toutefois reproduit sa source que très partiellement, et de façon sélective. De son côté, le chanoine de Saint-Quentin attribue lui aussi à Richard I<sup>er</sup> le mérite de l'installation des moines, mais il met en plus en avant son rôle essentiel de bâtisseur<sup>28</sup>. Là encore, ces informations n'ont pas été reprises dans la note de l'année 965.

Le silence de l'annaliste à l'égard des actions de Richard I<sup>er</sup> est d'autant plus troublant que, plus loin, à l'année 1023, ce même auteur juge pertinent de rapporter le commencement de la construction du nouveau monastère par le comte Richard II et l'abbé Hildebert II. Pourquoi n'a-t-il pas accordé la même attention à la construction du premier monastère, imputée à Richard I<sup>er</sup> par sa source principale, c'est-à-dire Dudon ? Le chanoine de Saint-Quentin est connu comme panégyriste des premiers « ducs » de Normandie et il pourrait être, à ce titre, suspecté d'avoir cherché à exagérer le rôle réel du comte<sup>29</sup>. Même si son récit a pu enjoliver et amplifier l'action de Richard, son témoignage ne doit pas pour autant être rejeté en bloc. Il semble d'ailleurs s'accorder avec les analyses et les relevés récents effectués à Notre-Dame-

26. Présentation de ce dossier dans Lecouteux 2015, II, ann. 7, 209-214.

27. Observons néanmoins que l'original mentionnait sans doute déjà le marquis Richard, le pape Jean et l'archevêque Hugues : il aurait en effet été difficile, pour un médiocre faussaire travaillant vraisemblablement soixante ans après les faits, de retrouver les noms du pape et de l'archevêque de Rouen actifs en 966 ainsi que le titre de marquis que le comte de Rouen et prince des normands portait alors depuis seulement quelques années.

28. « il construisit une église d'une dimension étonnante et de vastes bâtiments pour le séjour des moines, et il obligea ceux-ci à se mettre en ce lieu au service du Christ, en les soumettant à l'exercice pénible de la vie contemplative et en les astreignant à la discipline rigoureuse de la voie parfaite » (traduction Bouet 2000, 123-125).

29. En ce sens, voir Gandy 2015, 165-166.

sous-Terre<sup>30</sup>. Ces résultats montrent en effet que des travaux importants ont été menés en deux temps dans cette église, sur une période correspondant au règne de Richard I<sup>er</sup> (942-996). Malgré les nombreuses zones d'ombre et les interprétations divergentes formulées par les historiens<sup>31</sup>, ces données confirment que Richard I<sup>er</sup> a pu jouer un rôle essentiel lors de la construction des bâtiments monastiques primitifs et lors du remaniement de l'église Notre-Dame-sous-Terre au moment de la construction d'une nouvelle église abbatiale (construction d'un édifice en forme de basilique à la fin du X<sup>e</sup> siècle)<sup>32</sup>. Ainsi, loin de mettre en doute le témoignage de Dudon, les données archéologiques et les mesures obtenues grâce à l'archéométrie nous fournissent de nouveaux indices en faveur de la fiabilité du témoignage du chanoine. Elles confortent la crédibilité à accorder aux faits rapportés par cet auteur lorsque ceux-ci sont contemporains ou peu anciens<sup>33</sup>.

Les silences de l'annaliste sur le comte Richard I<sup>er</sup> et sur certains abbés du Mont Saint-Michel peuvent être interprétés de diverses façons. Pour les expliquer, trois hypothèses méritent d'être avancées.

### Hypothèse 1 : un silence conscient et volontaire de l'auteur ?

L'absence de mentions sur les interventions au Mont Saint-Michel de Richard I<sup>er</sup>, malgré la place décisive occupée par le comte de Rouen dans les deux sources exploitées par l'annaliste, pose question. Faut-il y voir la volonté de gommer et de passer sous silence l'ingérence ducal dans les affaires primitives du Mont<sup>34</sup> ? Cette interprétation est d'autant plus tentante que cette motivation pourrait expliquer d'autres silences observables dans la suite des annales. L'annaliste semble en effet éviter d'évoquer l'ensemble des faits ne jouant pas en faveur de la liberté d'élection abbatiale, ardemment défendue et mise en avant dans sa longue notice de l'année 965. Les événements de

30. Sapin *et al.* 2008, en part. 84-94, 97-102 et 117-119. Les deux ensembles maçonnés sont approximativement datés de 953 et de 986 (précision : +/- un demi-siècle). À ce sujet, voir Lecouteux 2015, II, p. 287 n. 4.

31. Margo 2010 ; Gandy 2015, 155-182, ainsi que la bibliographie fournie par ces deux auteurs.

32. Les arguments avancés par G.N. Gandy pour faire de cet édifice en forme de basilique un palais ducal construit par Richard I<sup>er</sup> me semblent peu convaincants. Dudon parle de la construction d'une imposante église par Richard I<sup>er</sup>, mais il ne dit rien de la construction d'un palais ducal, et l'on voit mal le chanoine, toujours soucieux de faire l'éloge des ducs, passer l'édification d'un tel bâtiment de prestige sous silence.

33. Pour les événements remontant aux règnes de Rollon (911-v. 927) et de Guillaume Longue-Épée (v. 927-942), le récit de Dudon est loin d'être toujours fiable. Pour les événements plus récents, correspondant au règne de Richard I<sup>er</sup> (942-996), son témoignage se révèle en revanche beaucoup plus sûr, en particulier pour les années 980 et 990. À partir de son ambassade à la cour normande en 987, le chanoine devient régulièrement un témoin oculaire des faits qu'il rapporte, ce qui lui permet de s'affranchir des traditions orales.

34. On notera que, contrairement à Dudon qui n'hésite pas à qualifier les comtes de Rouen Rollon et Guillaume Longue-Épée de ducs, l'annaliste ne confère à Richard II et à Robert le Magnifique, ses contemporains, que le titre comtal.



cet ordre non mentionnés par l'annaliste sont les suivants : le comte Richard I<sup>er</sup> fit appel à Mainard (originaire de Saint-Pierre du Mont Blandin, à Gand, et premier des quatre *rectores* de Saint-Wandrille) vers 965 pour qu'il installe des moines au Mont Saint-Michel et prenne la direction de la nouvelle communauté<sup>35</sup> ; le duc Richard II est intervenu lors du remplacement de l'abbé Mainard II par Hildebert I<sup>er</sup> en 1009, puis à nouveau lors de l'élection de Thierry (originaire de Jumièges) en 1023 ; le duc Robert le Magnifique fut à l'origine du transfert d'Aumode à Cerisy en 1032 puis de l'élection de Suppon (originaire de Fruttuaria) l'année suivante. Ainsi, aucune de ces ingérences duciales dans les affaires montoises n'est relatée<sup>36</sup>. Les abbatiats de Mainard I<sup>er</sup> (v. 965-991), Mainard II (991-1009), Hildebert I<sup>er</sup> (1009-v. 1017), Thierry (1023-1027) et Aumode (1027-1032) sont même purement et simplement passés sous silence. Cette situation est d'autant plus surprenante que les deux derniers abbés ont gouverné le Mont Saint-Michel du vivant de l'auteur, c'est-à-dire sur une période durant laquelle il était nécessairement bien renseigné. Il est donc possible que toutes ces omissions, concernant les interventions de Richard I<sup>er</sup> et l'établissement de plusieurs abbés au Mont Saint-Michel, soient conscientes et volontaires. Il faudrait dans ce cas mettre ces silences sur le compte de la volonté de l'auteur de masquer toute ingérence laïque, que ce soit lors de l'installation primitive des moines ou lors des élections abbatiales successives.

On observera néanmoins que l'annaliste aurait très bien pu rapporter l'accession des abbés sans nécessairement mentionner l'ingérence ducale dont elles firent l'objet. C'est d'ailleurs ce qu'il fait dans le cas de Suppon (notice de l'année 1033). Pourquoi ne pas avoir procédé de la même façon pour les abbatiats antérieurs ? Le souci de dissimuler des ingérences duciales n'explique donc pas à lui seul tous les silences de l'annaliste, et en particulier l'absence de mentions sur l'accession des abbés ayant précédé Suppon.

## Hypothèse 2 : un effet de source ?

Il est possible d'aborder la problématique sous un angle d'approche différent : celui des sources. Le rédacteur des annales était-il en mesure de nous renseigner sur les premiers abbés du Mont Saint-Michel ? En d'autres termes, était-il tributaire de la rareté des informations sur ces abbés dans les sources à sa disposition ?

Observons tout d'abord que si les comtes de Rouen et les ducs de Normandie sont bien tous cités dans les annales, l'année de leur décès n'a en revanche pas toujours été précisée. Ainsi, la mort de Rollon n'a pas été rapportée. Cela n'est guère surprenant, puisque l'on cherchera en vain la date de cet événement dans les *Gesta normannorum* de Dudon, principale source écrite exploitée par l'annaliste. L'auteur des annales est

35. Gazeau 2007, I, 202-211 (en part. 205 pour le témoignage de *L'Inventio et miracula sancti Wulfranni*) et II, 331-332 ; Lecouteux 2015, II, 339 ; Gandy 2016, 18-20 ; Lecouteux 2018, 65-66.

36. Sur tout ceci, voir Gazeau 2007, I, 40, 58, 99-100 et 117 ; II, 199, 201, 205-206 et 208.

donc tributaire de Dudon pour tout ce qui concerne les premiers comtes de Rouen. En fait, sa dépendance envers ses sources écrites est surtout chronologique : les notices des années 876, 912, 943 et 996 reprennent en effet les quatre seules informations précisément datées de l'année de l'incarnation fournies par le chanoine<sup>37</sup>. Les nombreux autres renseignements donnés par Dudon ne sont pas datés du millésime, et aucun d'eux n'a donc été repris par l'annaliste. Ce fait pourrait expliquer l'absence de mention sur les constructions réalisées au Mont Saint-Michel par Richard I<sup>er</sup> : Dudon ne donne aucune précision sur la date de ces travaux, et l'auteur des annales était de ce fait dans l'incapacité de rapporter cette information dans une notice annuelle millésimée. Ainsi, dans les sources écrites à sa disposition, seules les informations précisément datées ont pu être exploitées par l'auteur.

Si un effet de source pour la restitution de la succession des comtes de Rouen est perceptible, pourrait-il en être de même pour la restitution de la succession des abbés du Mont Saint-Michel ? Les abbatiats non mentionnés par l'auteur sont d'une part les plus anciens (période 965-1017, qui correspond à un temps trop éloigné de l'auteur pour qu'il ait personnellement connu ces abbés)<sup>38</sup>, et d'autre part ceux d'abbés du Mont Saint-Michel ni morts ni enterrés sur place et sur lesquels il lui était de ce fait peut-être plus difficile de connaître l'année exacte du décès<sup>39</sup>.

L'analyse des sources disponibles dans les archives du Mont Saint-Michel rend cependant peu probable l'hypothèse d'un accès difficile aux informations sur les abbés. Le chartrier contenait en effet des documents datés mentionnant ces différents abbés. Ainsi, par exemple, en exploitant le pseudo-original de Lothaire du 7 février 966, l'annaliste était en mesure de mentionner Mainard comme le premier abbé puisque ce dernier est cité dans la bulle du pape Jean XIII<sup>40</sup>. Or il ne l'a pas fait. De plus, lorsque Robert de Torigni travailla à la rédaction du *De abbatibus* en 1154, cet auteur fut en mesure de retrouver dans les archives du monastère des mentions sur les premiers abbés, ce qui lui a permis de reconstituer leur succession et leur période d'abbatiate<sup>41</sup>. En disposant de ces mêmes archives, l'auteur des annales, plus proche des faits rapportés, était lui-même en mesure de réaliser ces reconstitutions. Il s'est pourtant abstenu de le faire. Pour la période contemporaine (période 1023-1035), la date de décès des abbés du Mont Saint-Michel devait pourtant être aisée à retrouver : le jour de leur décès était en effet enregistré dans le martyrologe-nécrologe du monastère<sup>42</sup>,

37. À savoir l'arrivée de Rollon en Neustrie, sur les terres de la future Normandie, en 876 (*sic*), le baptême de Rollon en 912 (*sic* pour 911 ?), la date de la mort de Guillaume Longue-Épée en 943 (*sic* pour 942) ou encore la date de la mort de Richard I<sup>er</sup> de Normandie en 996 (Lecouteux 2011, 149 ; voir aussi Keats-Rohan 2006, 20, n. 62).

38. Il s'agit des abbatiats de Mainard I<sup>er</sup> (v. 965-991), Mainard II (991-1009) et Hildebert I<sup>er</sup> (1009-v. 1017).

39. Mainard II est mort à Redon vers 1019 ; Thierry est mort à Jumièges en 1027 ; Aumode est mort à Cerisy en 1033.

40. Halphen & Lot 1908, n° 24, p. 57 (« *Actum tempore Meinardi, ejusdem Montis Abbatis* »).

41. Lecouteux 2015, II, ann. 7, 285-336, not. 299-307 ; Lecouteux 2018, 6-21.

42. Le ms. Avranches, Bibl. patrimoniale, 214 contient la copie, réalisée vers 1207-1212, d'un martyrologe-nécrologe perdu plus ancien. Les décès des abbés du Mont Saint-Michel y sont tous enregistrés.

ce qui prouve que les moines du Mont connaissaient la date précise de la mort de leurs abbés, même pour ceux qui étaient décédés à l'extérieur du monastère<sup>43</sup>. Ainsi, le manque de sources peut expliquer certains silences, mais il ne permet pas de justifier l'absence de la plupart des abbatiats non signalés dans ces annales. Il reste donc à envisager une troisième hypothèse.

### **Hypothèse 3 : un auteur concentré exclusivement sur la situation contemporaine ?**

Dans ma thèse de doctorat, j'ai considéré, sur la base des autres annales monastiques normandes qui rapportent généralement les successions de leurs abbés, que l'auteur des *Brèves annales mineures du Mont Saint-Michel* devait avoir lui-même cette préoccupation. Or nous venons de voir que malgré les archives à sa disposition, il s'est généralement abstenu de fournir ces renseignements. Seuls deux abbés font exception : Hildebert II, dont le décès est rapporté en 1023, juste après le commencement de la construction du nouveau monastère, et Suppon, dont l'accession est signalée en 1033. Les cinq autres abbés (Mainard I<sup>er</sup>, Mainard II, Hildebert I<sup>er</sup>, Thierry et Aumode) ne sont pas mentionnés. Le nombre d'abbés absents (5) est donc largement supérieur à celui des abbés présents (2). Dans ces conditions, et contrairement à ce que je pensais initialement, imputer à l'auteur le souci d'enregistrer la succession des abbés du Mont Saint-Michel est probablement un postulat erroné.

Dans ses quatre notes relatives à l'abbaye du Mont Saint-Michel, l'annaliste se contente de décrire une situation contemporaine de sa narration :

1. Le fait que les moines de son temps revendiquent la liberté d'élection de leur abbé est justifié en précisant qu'un privilège a été obtenu en ce sens dès l'installation des moines, en 965. Deux raisons peuvent expliquer l'absence du comte Richard et de l'archevêque Hugues dans la notice annuelle correspondante. D'une part, la bulle et le diplôme n'ont pas été produits par le comte et par l'archevêque, mais par le pape et par le roi des Francs<sup>44</sup>. D'autre part, la notice de l'année 965, déjà fort longue pour une note annalistique, ne pouvait guère décrire en détail l'ensemble des informations transmises par le diplôme interpolé de Lothaire. Tout en désignant sa source avec précision<sup>45</sup>, l'annaliste la résume en plaçant son récit sous l'autorité des plus hautes instances religieuse et laïque ayant accordé ce privilège, à savoir le pape Jean XIII et le roi des Francs Lothaire.

2. Le premier monastère n'intéresse pas l'annaliste puisqu'il n'existe plus à l'époque de la rédaction et qu'il appartient désormais à un passé révolu. Un nouveau monastère,

43. Des brefs mortuaires leur furent vraisemblablement adressés.

44. La pseudo-bulle est censée provenir de la chancellerie pontificale et le diplôme provient de la chancellerie royale.

45. Il s'agit d'une invitation à se référer au document original (même si celui-ci n'est en réalité qu'un pseudo-original).

construit au-dessus du précédent, était en effet en cours de construction depuis 1023. L'auteur juge intéressant d'enregistrer cette dernière information en précisant le nom des commanditaires des travaux, c'est-à-dire le comte Richard II (996-1026) et l'abbé Hildebert II (v. 1017-1023). À l'époque où il écrit, ce chantier colossal, nécessitant la création d'énormes soubassements, est encore loin d'être achevé : la construction de l'église abbatiale, poursuivie sous Suppon (1033-v. 1048) et Raoul (v. 1048-1058), prend seulement fin sous Renouf (1060 / 1-1083 / 4), avec l'achèvement de la nef et l'édification du porche occidental<sup>46</sup>.

3. L'annaliste signale la mort de l'évêque d'Avranches Maugis en 1027. Cette information concerne directement l'abbaye du Mont Saint-Michel, puisque ce monastère relève du diocèse d'Avranches, où les moines montois ont de nombreuses possessions. Les actes épiscopaux, délivrés au monastère, étaient donc susceptibles d'être datés d'après le nombre d'années de pontificat de cet évêque. En mentionnant la date du décès de Maugis, l'annaliste pouvait déduire facilement depuis combien d'années son successeur, l'évêque Hugues d'Avranches (1027-v. 1060), occupait le siège épiscopal. Il s'agit donc là d'un repère commode, utile aux notaires comme aux archivistes du monastère.

4. Nous pouvons supposer, de la même manière, que seul l'abbatiate en cours intéressait l'auteur puisqu'il lui fournissait là encore un précieux repère chronologique. Le nombre d'années d'abbatiate pouvait en effet servir à dater les actes de la pratique produits par le monastère. C'est probablement pour cette raison que l'annaliste a jugé utile de mentionner l'accession de Suppon en 1033, mais qu'il n'a pas trouvé opportun de mentionner les décès et les accessions des abbés précédents<sup>47</sup>.

Ainsi, l'auteur des *Brèves annales mineures du Mont Saint-Michel* s'est contenté d'inscrire dans ses notices des événements relatifs au Mont Saint-Michel utiles en son temps, notamment pour les notaires et les archivistes de sa communauté. Les informations appartenant à un passé révolu n'ont en revanche guère retenu son attention et il n'a pas jugé utile de les enregistrer.

## Conclusion

À trop vouloir interpréter les intentions d'un auteur à la lumière de celles d'autres historiens et en oubliant de prendre en compte d'éventuels effets de sources, le risque de sur-interprétation est grand. Il peut conduire à passer à côté des véritables intentions et motivations d'un rédacteur. Lors de l'enquête sur les *Brèves annales mineures du Mont Saint-Michel*, menée durant ma thèse de doctorat, je suis moi-même tombé dans ce piège. La présentation de mon travail à l'occasion d'une journée d'études sur

46. Lecouteux 2017, 5-6; Lecouteux 2018, 30, 37, 38, 40.

47. L'abbatiate courant permettait au notaire de dater les nouveaux actes produits, tandis que les abbatiats antérieurs ne lui étaient de ce point de vue d'aucune utilité.

*Les silences de l'historien* a eu le mérite de faire émerger des échanges constructifs sur cette question<sup>48</sup>. À cet égard, les remarques formulées par Pierre Bauduin, Véronique Gazeau, Jacques Le Maho et Catherine Jacquemard m'ont été fort précieuses. Elles m'ont incité à rouvrir et à approfondir ce dossier afin d'en reconsidérer les résultats, ce qui m'amène aujourd'hui à présenter des conclusions très différentes de celles auxquelles j'étais parvenu dans l'annexe 7 de ma thèse en 2015.

Si l'annaliste est assurément un ardent défenseur de la liberté d'élection abbatiale, il n'a pas pour autant cherché à masquer les abbatiats touchés par des ingérences séculières lors de l'élection de l'abbé, contrairement à ce que j'avais initialement pensé<sup>49</sup>. L'auteur s'est surtout concentré sur les événements décrivant le contexte contemporain, sans se soucier de transmettre à la postérité ce qui appartenait désormais à un temps révolu. De ce point de vue, cet auteur se comporte davantage comme un annaliste que comme un chroniqueur ou un historien, car il n'a pas cherché à nous renseigner sur les événements anciens. Son action s'apparente aussi à celle d'un notaire, soucieux de disposer de repères chronologiques utiles à la rédaction des actes de son monastère : sa volonté d'enregistrer la succession des comtes de Rouen et de fixer les bornes de l'épiscopat et de l'abbatiate en cours pour l'évêque d'Avranches et l'abbé du Mont Saint-Michel s'inscrivent dans cette logique. Au Moyen Âge, il n'est pas rare qu'un individu ait été d'une part annaliste, chroniqueur ou historien, et d'autre part notaire, chancelier ou archiviste<sup>50</sup>. Je serais donc assez tenté de voir dans cet annaliste un moine du Mont Saint-Michel ayant aussi exercé, au moins occasionnellement, la charge de notaire et de rédacteur de chartes. Il pourrait, par exemple, s'agir d'un moine ayant exercé le rôle de secrétaire auprès de l'abbé Suppon.

Stéphane LECOUEUX

*Responsable de la Bibliothèque patrimoniale d'Avranches  
CRAHAM, Université de Caen Normandie*

## Références bibliographiques

### Sources manuscrites

Avranches, Bibl. patrimoniale, ms. 214 : martyrologe-nécrologe et nécrologe du Mont Saint-Michel.

Berlin, Staatsbibliothek, ms. Phillipps 1854 : Dudon de Saint-Quentin, *Gesta Normannorum*.

48. Communication présentée sous le titre « Silences et partis-pris de l'auteur des *Brèves annales mineures du Mont Saint-Michel* composées entre 1035 et 1050 » lors de la journée d'études sur *Les silences de l'historien* organisée par C. Jouanno et C. Jacquemard à l'université de Caen Normandie le 26 février 2016.

49. Le cas de Suppon est à cet égard éclairant.

50. Lecouteux 2011, 91-198, en part. 152-163 ; Lecouteux à paraître.

Cambridge, Corpus Christi College, ms. 290, p. 225: *Brèves annales mineures du Mont Saint-Michel* [témoin C].

Londres, British Library, ms. Royal 13.A.XXIII, fol. 202r-202v: *Brèves annales mineures du Mont Saint-Michel* [témoin B].

Paris, BnF, ms. lat. 11830, fol. 2v: *Brèves annales mineures du Mont Saint-Michel* [témoin A].

### Sources imprimées

BOUET P., DESBORDES O. (éd.) (2009), *Chroniques latines du Mont Saint-Michel (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle). Les manuscrits du Mont Saint-Michel: textes fondateurs*, 1, Caen – Avranches, Presses universitaires de Caen – Scriptorial d'Avranches.

DELISLE L. (éd.) (1872-1873), *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel*, Rouen, A. Le Brument, 2 vol.

HALPHEN L., LOT F. (éd.) (1908), *Recueil des actes de Lothaire et Louis V, rois de France (954-987)*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

KEATS-ROHAN K. (éd.) (2006), *The Cartulary of the Abbey of Mont Saint-Michel*, Donington, Shaun Tyas.

ZIMMERMANN H. (éd.) (1984-1985), *Papsturkunden 896-1046*, Vienne, Böhlau, 2 vol. (I: 896-996; II: 996-1046).

### Études

ALEXANDER J.J.G. (1970), *Norman Illumination at Mont-Saint-Michel, 966-1100*, Oxford, Clarendon Press.

ALLEN R. (à paraître), « Les bibliothèques du Mont Saint-Michel et de Savigny (Manche) et la tradition annalistique normande: une approche comparative », in *Autour de la Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel. État des recherches sur l'ancienne bibliothèque monastique* (Actes du colloque d'Avranches-Mont Saint-Michel, 5-7 septembre 2018, dir. M. Bisson et S. Lecouteux).

ARNOUX M. (1999), « Before the *Gesta Normannorum* and beyond Dudo. Some Evidence on Early Norman Historiography », *Anglo-Norman Studies*, 22, p. 29-48.

BOUET P. (2000), « Dudon de Saint-Quentin: construction de la nouvelle collégiale de Fécamp (990) », in *La Normandie vers l'an mil*, Rouen, Société de l'histoire de Normandie, p. 123-129.

CHÉDEVILLE A., GUILLOTOT H. (1984), *La Bretagne des saints et des rois (V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Éditions Ouest-France (Université).

GANDY G.N. (2015), « Who built what at Mont Saint-Michel during the 10<sup>th</sup> Century? », *Annales de Normandie*, 65<sup>e</sup> année, 1, p. 153-182.

GANDY G.N. (2016), « L'abbaye du Mont-Saint-Michel et le duc Richard I<sup>er</sup> de Normandie », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 123/1, p. 7-33.

GAZEAU V. (2007), *Normannia monastica (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Caen, Publications du CRAHM, 2 vol.

- LECOUTEUX S. (2011), *Les Annales de Flodoard de Reims (919-966) dans la tradition historiographique du Moyen Âge. Travail de l'annaliste et de l'historien, perception et maîtrise du temps (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Mémoire de Master 2 de l'École Pratique des Hautes Études (dir. A.-M. Turcan-Verkerk).
- LECOUTEUX S. (2015), *Réseaux de confraternité et histoire des bibliothèques. L'exemple de l'abbaye bénédictine de la Trinité de Fécamp*, thèse de doctorat d'histoire médiévale, Université de Caen Normandie, dir. C. Jacquemard et A.-M. Turcan-Verkerk, 2 vol. (document téléchargeable dans les archives ouvertes HAL).
- LECOUTEUX S. (2017), « Écrire l'histoire des abbés du Mont Saint-Michel. Partie 1 : les auteurs du *De abbatibus* », *Tabularia*, p. 1-21.
- LECOUTEUX S. (2018), « Écrire l'histoire des abbés du Mont Saint-Michel. Partie 2 : Robert de Torigni, ses outils, ses sources et sa méthode de travail », *Tabularia*, p. 1-68.
- LECOUTEUX S. (à paraître), « Une source d'histoire à revisiter : annales pascales et annales mineures du Moyen Âge », à paraître dans *l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* (communication donnée le 22 juin 2017 à l'École nationale des Chartres lors de l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France).
- MARGO F. (2010), « Les cryptes romanes du mont Saint-Michel : ordonnance des espaces », in *Espace ecclésial et liturgique au Moyen Âge*, A. Baud (dir.), Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, p. 369-378.
- MORELLE L. (2013), « Pratiques médiévales de l'écrit documentaire. Conférences de l'année 2011-2012 », *Annuaire de l'École Pratique des Hautes Études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques*, 144, p. 110-114.
- MORELLE L. (2018), « Notule montoise : la charte de l'abbé Maieul de Cluny pour le Mont Saint-Michel », in *Sur les pas de Lanfranc, du Bec à Caen. Recueil d'études en hommage à Véronique Gazeau*, *Cahier des Annales de Normandie*, n° 37, p. 465-474.
- POHL B. (2015), *Dudo of Saint-Quentin's Historia Normannorum: Tradition, Innovation and Memory*, York, York Medieval Press.
- POHL B., VANDERPUTTEN S. (2016), « Fécamp, Cluny, and the Invention of Traditions in the Later Eleventh Century », *The Journal of Medieval Monastic Studies*, 5, p. 1-41.
- SAPIN C. *et al.* (2008), « Archéologie du bâti et archéométrie au Mont-Saint-Michel, nouvelles approches de Notre-Dame-sous-Terre », *Archéologie médiévale*, 38, p. 71-122.